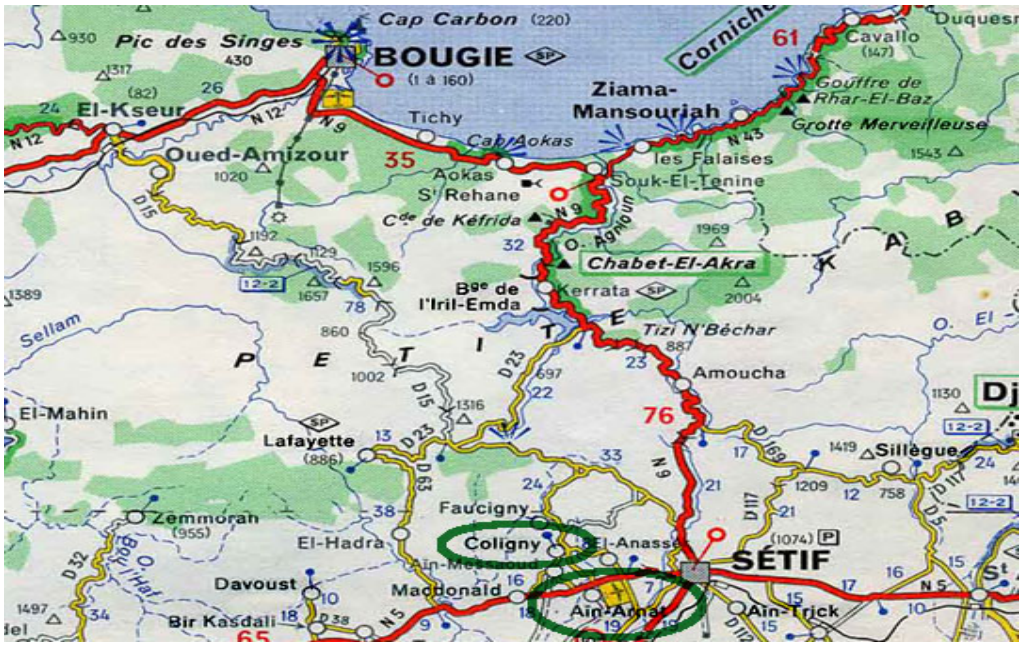
COLIGNY

Devenu BOUIRA (ou BOUHIRA) à l'indépendance :

Localité du Constantinois (Est algérien) située à 13 km au Nord-est de Sétif.



Climat méditerranéen avec été chaud.

HISTOIRE

Situé à 27 kilomètres des ruines romaines de *Caput Saltus Horreorum*, grenier à blé de la Rome antique.

Présence turque 1515 - 1830

En 1560, les Turcs construisirent à Zemmorah, un fort qu'ils occupèrent jusqu'en 1830.

Présence française 1830 - 1962

Après le débarquement de Sidi-Ferruch en 1830 et le début de la conquête, la prise de Constantine, devenue une place militaire importante, avait permis d'établir la présence française dans toutes les plaines de l'Est jusqu'à Bône.

A la fin de l'année 1838, le maréchal Bugeaud jugeant utile de relier Constantine, prise en 1837, Alger par les Bibans, territoires revendiqués par l'émir Abd-El-Kader, demande au général Galbois, gouverneur de Constantine, d'entreprendre l'opération. Le cheikh El-Mokrani, calife de la Médjana, s'offre comme guide et garant de l'entreprise.



ABD-EL-KADER (1808/1883)



Thomas BUGEAUD (1794/1849)

Présence française 1830 - 1962

Le centre de population de BOUHIRA est créé par la Compagnie genevoise en 1853 ; c'est l'un des dix villages prévus autour de Sétif par le décret du 26 avril 1853. Ses alignements sont fixés par arrêté du 19 juillet 1854 et il est rapidement installé. Il est érigé en commune de plein exercice par décret du 22 août 1861 et prend le nom de COLIGNY par décret du 25 février 1899 avec deux annexes :

-*AÏN-ARNAT* (Source Anom) : Centre de population créé par la Compagnie genevoise, un des dix villages prévus autour de Sétif par le décret du 26 avril 1853. Ses alignements sont fixés par arrêté du 2 mars 1855. Il est rattaché à la commune de plein exercice de Bouhira (future Coligny) par décret du 22 août 1861. Neuf fermes sont loties en 1878.

-*MESSAOUD* : Centre de population créé par la Compagnie genevoise, l'un des dix villages prévus autour de Sétif par le décret du 26 avril 1853. Ses alignements sont fixés par arrêté du 21 juillet 1854. Il est rattaché à la commune de plein exercice de Bouhira (future Coligny) par décret du 22 août 1861.

Le nom de COLIGNY, pour honorer le troisième centenaire de la mort de Gaspard II de COLIGNY (1519-1572), Amiral protestant de France tué à la Saint Barthélemy , l'un des membres les plus célèbres de la maison de Coligny.

L'Amiral Gaspard II de COLIGNY

Gaspard de COLIGNY est un noble et amiral français, né le 16 février 1519 à Châtillon-sur-Loing et mort assassiné le 24 août 1572 à Paris, lors du massacre de la Saint-Barthélemy. Comte de Coligny, baron de Beaupont et Beauvoir, Montjuif, Roissiat, Chevignat et autres lieux, seigneur de Châtillon, amiral de France, il est l'un des membres les plus connus de la maison de Coligny éteinte en 1694.
C'est le fils de Gaspard 1er de Coligny, maréchal de France sous François 1er, et de sa femme Louise de Montmorency. Il est le frère d'ODET, cardinal de Châtillon et de François d'Andelot.



Biographie :

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : http://fr.wikipedia.org/wiki/Gaspard_II_de_Coligny

Les Maires jusqu'en 1962

Prénom(s) NOM	Mandat	Observations
Emile CHAIX	1860 - 1867	-
Achille MARGIANVARCHI	1868 - 1881	-
Louis GOLAY	1881 - 1888	-
Charles BERARD	1888 - 1893	-
Louis GOLAY	1893 - 1897	-
Lucien MOREL	1897 - 1900	-
Albert CHOLLET	1900 - 1903	-
Edouard CHOLLET	1903 - 1921	-
Emilien CHOLLET	1921 - 1935	-
Charles DAHMEN	1935 - 1941	-
Pierre CHOLLET	1941 - 1943	-
-	1943 - 1945	-
Pierre CHOLLET	1945 - 1962	-
-	-	

EPILOGUE

Terre aimée, Algérie, un essai de Denise Morel Ferla

C'est l'Algérie dans toute sa diversité recréée par une native de Sétif, en usant largement des procédés littéraires, comme la personnification pour faire revivre ses plus belles années d'Algérie.

Avant de s'adresser à l'Algérie tout entière, l'auteure a écrit dans un style relevé « *Sétif de ma jeunesse* » pour faire part de son affection pour sa ville natale qu'elle porte dans sa chair et son âme. « *Terre aimée, l'Algérie* » est un essai original consacré talentueusement à notre pays qui est aussi son pays natal qu'elle a quitté à 15 ans, en 1961…

Cliquez SVP sur ce lien : http://www.setif.info/article8148.html

2/ Le village d'AÏN-ARNAT

Le centre est situé sur le versant sud du djebel MEGRIS (1737 mètres d'altitude). Il est distant de 5 kilomètres de Coligny et 9 kilomètres de Sétif. Le village était relié par courrier hippomobile à Aïn-Abessa et à Sétif.

Créé en 1853, le village d'AÏN-ARNAT était rattaché à celui de COLIGNY puis cette localité d'AÏN-ARNAT est devenue, en 1900, une annexe d'EL-OURICIA.

A la fin du 19ème siècle, AÏN-ARNAT avait une population de 298 habitants dont 55 français, originaires généralement des départements alsaciens.





Géographie

Pluviométrie 401 mm calculée à partir des séries d'observation entre (1922-1960 et 1969-1989) ; Retenues collinaires.

- **Oued Abdel BEG 330 000 m^3**
- **Oued SOMMAR 1.200 000 m^3**
- **Oued El KHENIG 660 000 m^3**

EPILOGUE AÏN ARNAT

Année 2008 : 43 551 habitants

Les Localités de COLIGNY et d'AÏN-ARMAT ont été synthétisées, de manière restreinte, par défaut d'information. Néanmoins l'article de Monsieur Claude SCHURER, qui suit, relatif à la Compagnie genevoise des colonies Suisses de Sétif dévoile le périple ô combien difficile de nos aïeux et notamment dans les villages que nous avons évoqués. A noter la participation active d'Henri DUNANT, qui sera mondialement connu pour avoir été le fondateur de La CROIX-ROUGE Internationale (A voir au chapitre 4).

3/ La Compagnie genevoise des colonies suisses de SETIF (Auteur **Claude SCHURER**)

La prise d'Alger, le 5 juillet 1830, suscita à Genève un intérêt certain dans les milieux politiques et financiers. Dans ces mêmes milieux, toutefois, la prudence reste de règle et il ne saurait être question de s'engager d'une manière hasardeuse tant que la politique de la France n'est pas clairement définie.

Or, de 1830 à 1834, en Algérie dirigée par ceux qui commandent en chef l'armée, CLAUZEL, BERTHEZENE et ROVIGO, on s'est engagé dans la voie de la colonisation avec une extrême prudence. A Paris comme à Alger, on n'a pu encore opter pour une colonisation restreinte ou totale, militaire ou civile, libre ou officielle, capitaliste ou de peuplement.

De 1834 à 1840, il semble qu'on opte pour une occupation restreinte. Mais ce sont les événements qui décident et qui conduisent militaires et colons à une occupation de plus en plus totale du territoire. La colonisation progresse : à l'Est avec,

en 1837, la prise de Constantine ; ailleurs aussi par la guerre nécessitée par la résistance d'Abd El-Kader jusqu'à sa reddition en 1847. Il est à noter que Sétif a été occupé en 1839.

Avec l'avènement de la 2e République, en 1848, il semble que les promesses faites aux immigrants vont se réaliser : assimilation progressive des institutions de l'Algérie à celles de la France et retour au droit commun mettant fin du régime militaire. Avec l'empire, l'armée, plus solidement que jamais, s'installe au pouvoir et l'Algérie dépend du ministre de la Guerre.

<u>Premiers Suisses en Algérie, premiers échecs</u>.

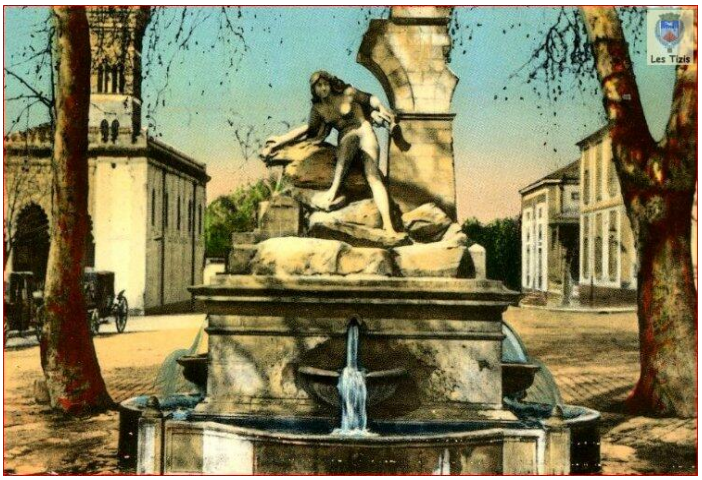
- Des Suisses, dès 1831, sont arrivés en Algérie avec des Allemands. Quelques mois plus tôt, ils avaient quitté leurs patries pour se rendre aux Etats-Unis. Mais, mésaventure fréquente à l'époque, la compagnie d'émigration qui devait les prendre en charge s'étant révélée défaillante, les malheureux s'étaient trouvés sur les quais du Havre, sans ressources. Les autorités françaises, les prenant en charge, les avaient dirigés vers l'Algérie, où ils avaient fondé les villages de Kouba et de Dély-Ibrahim, premiers foyers de la communauté protestante en Algérie. Vingt ans plus tard, une émigration valaisanne fonde les villages d'Ameur-El-Aïn et de Bourkika et deux hameaux aux environs de Koléa. Cette tentative de colonisation, qui s'inscrit aussi dans le vaste programme de 42 colonies agricoles créées par la 2e République, pour se débarrasser des ‘’éléments subversifs ", sera des plus décevantes.

A Genève, on n'ignore rien de tous ces faits. Mais on reste persuadé qu'il y a à faire, beaucoup à faire. On analyse les causes de l'échec et, tenant compte aussi bien de la réputation de l'Algérie comme grenier de Rome, que des conditions climatiques dans le pays, on se souvient aussi qu'en 1840, un Jurassien, Xavier Stockmar, a soumis à la France un projet de colonisation helvétique en Algérie non moins étendue que le canton de Berne et qui comprend les trois districts de Bône (avec son port), de La Calle (avec son port) et de l'Edough. Il a aussi demandé que la population autochtone soit tenue en respect, précisant

" Ce n'est pas avec ses Indiens errants que les fondateurs de l'Union américaine ont élevé leur puissance. Cependant, il serait moins difficile de convertir, de fixer et de civiliser des sauvages idolâtres et ignorants, que d'obtenir les mêmes résultats de barbares fanatiques par conviction et nomades par goût. " (Mémoire au Maréchal Soult, P. 108.)

Bien entendu, le projet n'a pas eu de suite.

<u>Développement d'une ville, SETIF, et naissance d'une vaste exploitation agricole, la Compagnie genevoise.</u>



En cette moitié du 19ème siècle, Genève est l'une des places financières les plus prospères d'Europe où les banquiers accaparent les marchés du monde entier. Les capitaux abondent et la main-d'œuvre ne manque pas en Suisse. C'est, en grande partie, aux capitaux Suisse que les Etats-Unis ont dû d'être colonisés.

Le 15 février 1852, deux banquiers genevois, Paul-Elisée Lullin et François-Auguste Sautter de Beauregard, écrivent au maréchal de Saint - Arnaud, ministre de la Guerre :

"On se préoccupe généralement ici de la convenance qu'il y aurait à trouver par l'émigration des moyens d'existence à une partie de la jeune et active population suisse. Le trop-plein de cette population ne peut actuellement, en restant chez elle, arriver à une position aisée ; elle se trouve ainsi forcément placée dans un état de malaise et de souffrance par lequel, dans un moment donné, elle pourrait être entraînée à dépenser, en manifestations politiques, une force et une énergie qu'elle ne sait où employer utilement.

Plusieurs personnes honorables de ce pays s'en sont entretenues avec nous et après avoir étudié cette question, nous sommes tombés d'accord qu'une émigration aussi considérable que celle dont on sent le besoin peut être individuelle et isolée ; que pour réussir elle devrait obtenir une concession étendue de terres fertiles et salubres sur lesquelles on put grouper les colons, qui, réunis ainsi à leurs compatriotes, éviteraient plus facilement le découragement et le mal du pays.

Nous avons pensé, Monsieur le Ministre, que le gouvernement français serait peut-être disposé à une colonisation de ce genre en Algérie et, en conséquence, nous prenons la liberté de vous faire cette ouverture, en vous priant de vouloir bien nous faire connaître si vous trouveriez en effet convenance à consacrer un vaste territoire salubre fertile et non exposé aux attaques des Arabes, à une colonisation de ce genre à la tête de laquelle nous sommes disposés placer en Suisse, et qui nous paraît être une œuvre essentiellement utile. "

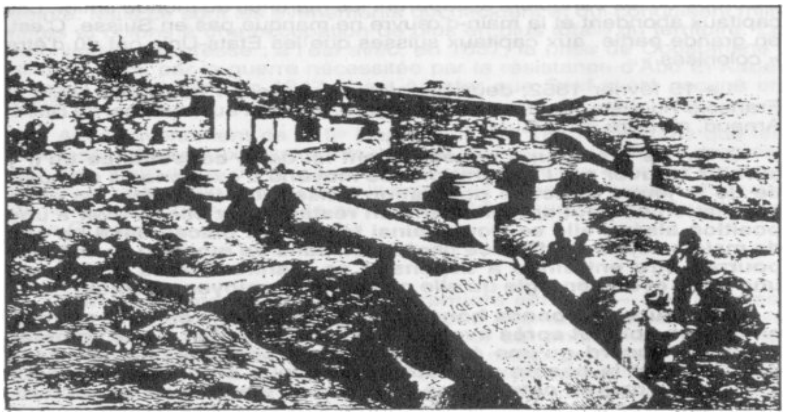
Pour finir, les deux banquiers demandent une concession de 500.000 hectares (17 fois la surface du canton de Genève) ainsi que " *la propriété absolue, unique et exclusive des forêts, mines, cours d'eau et généralement de tout le sol de la concession''.*

Un tel projet, plus ambitieux encore que celui de Xavier Stockmar en 1840, ne pouvant être accepté, les banquiers, tout en poursuivant leurs démarches, font procéder à des recherches, des enquêtes et fixent leur choix sur SETIF et sa région.

Par des documents officiels et des ouvrages publiés sous les auspices du ministère de la Guerre, elle sait que :

- SETIF est l'ancienne Sitiphis (sic), qui devint la capitale de la Mauritanie sitifienne. C'est aujourd'hui le chef-lieu d'une des quatre subdivisions militaires de la province de Constantine.

- SETIF est dans la zone de l'Algérie connue sous le nom de Tell. Cette situation géographique, jointe à l'admirable salubrité de son climat, explique le rang que cette localité a occupé sous la domination romaine et qu'elle paraît destinée à ressaisir... elle a toujours un grand renom pour son agriculture.



Lorsque les Français s'installèrent sur le site de l'ancienne Sétifis, l'antique cité avait disparu, il n'en subsistait que des ruines, comme en témoigne cette gravure, datant de 1839, représentant l'emplacement où fut construite la première église catholique, appelée à être transférée plus tard au culte protestant

- La population urbaine de Sétif au 31 décembre 1849 était de 646 Européens dont 19 Suisses ; la population indigène de 436 individus. Total : 1 082. Quant à la population agricole répandue autour de la ville, elle était, à la même date, de 727 individus dont 478 hommes 171 femmes et 78 enfants. Enfin, dans l'année 1849, il est venu 120 000 Arabes au marché de SETIF qui a lieu tous les dimanches.

- De 1841 à 1849, on a construit à Sétif un fort, contenant un pavillon pour officiers avec accessoires, des casernes pour 2200 hommes et des écuries pour 300 chevaux ; un hôpital pour 830 malades ; une manutention des vivres avec 4 fours, un abattoir, un magasin à poudre et un parc aux fourrages.

- On a construit en outre dans la ville, de 1845 à 1849, des conduites d'eau ou aqueducs d'une longueur de 2 760 mètres et 380 mètres d'égouts ; 7 fontaines ou bornes-fontaines, 2 lavoirs, 2 abreuvoirs et 1 fondouk ou bazar. Il a été empierré 700 mètres de grande voirie et 300 de petite voirie. Enfin, il a été construit une église, une mosquée, un bureau arabe où se trouvent une bibliothèque et un hôtel du Trésor et des Postes.

- Une pépinière de 9 hectares a été établie près de la ville.
- Il y a 4 tuileries et briqueteries et 4 moulins à farine construits sur le ruisseau du BOU-SELLAM.
- Autour de Sétif 4 villages sont en voie de formation : LANASSER, KALFOUN, MEZLOUG et FERMATOU.
- Enfin, par décret impérial du 26 avril 1853, il est accordé une concession de 20 000 hectares aux conditions suivantes :

" Art 2. - 10 000 hectares sont dès à présent réservés aux concessionnaires sur les 22 000 environ :
Ne sont pas compris dans ces 10000 hectares
- les réserves militaires ;
- les terrains concédés à la Ville de Sétif ;
- les villages arabes de Aïn Lochechia, et d'Oued Tinar avec leur territoire ;
- les 10000 hectares complémentaires seront désignés ultérieurement, autant que possible attenants aux premiers.

" Art. 3. - La superficie des terrains sera partagée en sections de 2 000 hectares d'un seul tenant dont les concessionnaires seront successivement mis en possession. Chacune de ces zones est destinée à la création d'un village de 50 feux, composé de cultivateurs européens.

" Art. 4. - Les concessionnaires construiront à leurs frais dans chaque village 50 maisons en maçonnerie, couvertes de tuiles ou en voûte maçonnée en terrasse. Chaque maison devra être composée d'au moins 3 pièces propres à un logement d'agriculteur et de sa famille.

Art. 5. - Les concessionnaires ne pourront point bénéficier sur la construction des villages ; ils traiteront à forfait avec un ou plusieurs entrepreneurs pour chaque groupe de 50 maisons ; puis ils remettront à chaque famille une de ces maisons à un prix équivalent à la cinquantième partie du coût de la construction du village. Toutefois, il ne pourra être exigé du colon, pour prix de cette maison, une somme supérieure à 2 500 F.

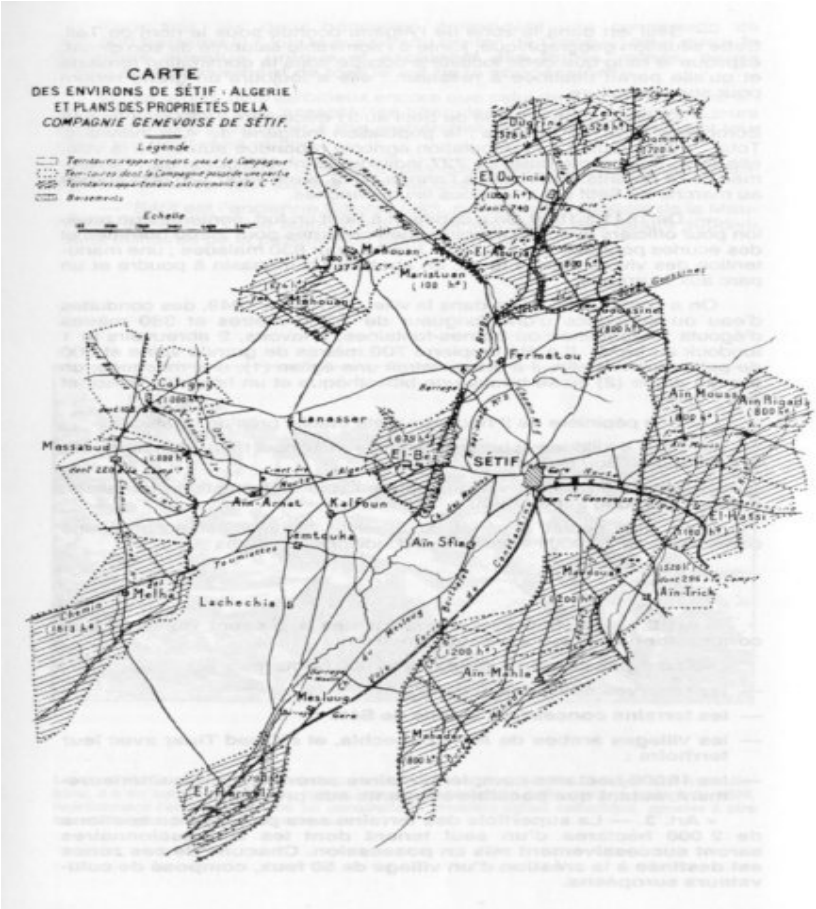
Art. 6. - Le gouvernement se charge de tous les travaux d'utilité publique, notamment de la construction dans chaque village des fontaines qui seront nécessaires aux habitants et à leurs bestiaux, de l'aménagement des eaux pluviales et des eaux insalubres avoisinant le village, de l'ouverture et de l'entretien des principales voies de communication ; enfin des ouvrages qu'il jugera nécessaires à la défense des villages. "
.....

Les huit bénéficiaires de cette concession sont désignés avec leurs titres et fonctions. Ils seront remplacés en septembre 1853 par une société anonyme : " La Compagnie genevoise des colonies suisses de Sétif ", avec, comme actionnaires principaux et privilégiés lesdits bénéficiaires.

Premières réalisations de la Compagnie genevoise.

- Le premier village construit est AÏN-ARNAT, à 9 km de Sétif sur la route de Bordj-Bou-Arréridj, dans le voisinage de ruines romaines assez importantes qui semblaient recommander cet emplacement à l'attention des colonisateurs. Les maisons ont été bâties en moins de six mois alors que le décret accordait un délai de deux ans. Le lotissement des parcelles est loin d'être achevé. En effet, le lot de chaque colon prévoit 20 hectares de terres répartis en 20 ares de jardins, 1 hectare 80 ares en prairies naturelles, 6 hectares de champs de première qualité et 12 hectares de champs de deuxième qualité. Le 31 octobre 1853, les 86 premiers immigrants accompagnés d'un inspecteur de la compagnie, M. GOSSEN, arrivent à AÏN-ARNAT. Ils ont quitté Genève les 17 et 18 octobre. Ils sont tous vaudois.

Aïn-Arnat a été fondé par la Compagnie genevoise comme l'un des dix villages prévus dans la région de Sétif, suite au décret du 26 avril 1853. L'implantation du village a été officiellement fixée par un arrêté en mars 1855. Plus tard, par le décret du 22 août 1861, Aïn-Arnat a été rattaché à la commune de plein exercice de Bouhira, qui deviendra plus tard Coligny. Enfin, neuf fermes y ont été loties en 1878. Il avait un adjoint siégeant au conseil municipal de ce centre. En 1900, il a été annexé à El Ouricia, située à 27 kilomètres. À la fin du 19ème siècle, Aïn-Arnat avait une population de 298 habitants dont 55 français, originaires généralement des départements alsaciens.



La compagnie comprend dans ce nombre neuf employés destinés à son domaine d'El-BEZ dont 679 hectares ont été choisis par elle aux portes même de Sétif, sur l'emplacement où l'administration militaire avait prévu d'élever un haras. Les arrivées se succéderont alors les 8 novembre, 23 novembre 1853, 7 janvier, 29 janvier, 14 février puis cinq autres jusqu'au 28 mars 1854. Le 13 juin 1854, la compagnie déclarera :

- AÏN ARNAT : 388 âmes;
- BOUHIRA qui deviendra COLIGNY : 6 âmes;
- ouvriers: 187 âmes.

La compagnie a en effet entrepris la construction de quatre autres villages: BOUHIRA, Aïn-Messaoud, Mahouan et El-Ouricia.

A ce point il est intéressant de savoir quelles conditions la compagnie avait mise pour devenir colon. Elle a le choix des colons et le droit de refuser ceux sur lesquels elle n'aurait pas eu de renseignements suffisants ou de mauvais renseignements. Le postulant colon doit verser 1 000 F comme acompte avec possibilité de se libérer des 1 500 F restant par paiements annuels de 100 F avec intérêts de 5 % l'an. D'autre part, le décret prévoit que ne peuvent être acceptés que des individus majeurs pouvant verser à Genève, avant leur départ, 2 000 F qui leur seront restitués par le gouvernement français entre les mains duquel ils auront été déposés, à raison de : 1 .000 F à leur arrivée à SETIF, 500 F six mois après et 500 F à la fin de la première année.

La compagnie, profitant du fait que le décret ne prévoit pas que les acquéreurs doivent occuper leurs maisons dans l'un des villages, tourne la difficulté en prévoyant que l'acquéreur peut envoyer un représentant, un métayer ou un fermier. Bien plus elle prévoit qu'une commune peut acquérir un lot dans l'un des villages de Sétif. Cette mesure, dit-elle, présente un très grand avantage pour les communes en leur permettant de procurer ainsi une existence aisée aux familles pauvres, mais laborieuses, dont elles sont chargées, tout en faisant en réalité un sacrifice bien moins considérable que celui qui est représenté par des secours annuels. Ainsi donc, pour ces communes (Suisses, bien entendu) l'affaire est plus que rentable : elles se séparent de ceux auxquels elles versent des secours, et font une opération lucrative en diminuant leurs dépenses et en accroissant leurs ressources.

Ainsi, pour AÏN-ARNAT, sur les 50 lots, 11 sont à un seul propriétaire, 6 sont à un autre et 7 sont colons avec hypothèques au bénéfice de tiers. Dans certains lots on verra, dans des maisons de 3 pièces, s'entasser 11, 15, 17, et même 19 personnes.

Au train où ont été les travaux de construction d'AÏN-ARNAT, l'Administration n'a pu suivre et la voirie n'est pas achevée ; l'école, le presbytère ne sont pas construits. Les plans du temple protestant ne sont pas arrêtés.

L'odyssée des premiers colons d'Aïn-Arnat.

- Henry DUNANT (*Voir au chapitre 4*) le futur fondateur de la Croix-Rouge, membre de l'aristocratie genevoise et qui était en apprentissage de banque chez les financiers Lullin et Sautter, part pour l'Algérie le 1er septembre 1853 et rentre à Genève le 28 octobre 1853, avant donc l'arrivée du premier convoi.

Il écrit un article dans le Journal de Genève du 3 novembre 1853 où il dépeint à ses lecteurs un pays prospère, sain, fertile, où règne la sécurité, avec une main-d'œuvre arabe bon marché et les autorités françaises attentives au bien-être des colons. Il écrit un nouvel article dans le Journal de Genève du 22 janvier 1854 où il reprend les termes d'une lettre que vient de lui adresser " un jeune commerçant wurtembergeois, M. Henry Nick, établi à Sétif " et dont il a fait la connaissance dans cette ville. Tout est idyllique à AÏN-ARNAT, tant dans les activités que dans l'existence des premiers colons.

Ceux-ci, pour s'en tenir au premier voyage, sont partis de Genève les 17 et 18 octobre 1853. Avant leur départ, ils ont demandé la célébration d'un culte et c'est le pasteur Barde qui a officié. Certains sont déjà partis à pied pour Lyon. Le convoi s'ébranle en diligences et chariots. A Lyon c'est l'embarquement sur le Rhône que l'on descend jusqu'à Avignon et l'on reprend, jusqu'à Marseille, des chariots et des diligences. A Marseille, certains vont loger à l'auberge BENET, d'autres vont à l'hôtel, d'autres dormant à la belle étoile. Chacun agit selon ses moyens, car le voyage n'est gratuit que pour la traversée de la mer, l'Etat français le prenant à sa charge. Le dimanche 23 octobre on quitte Marseille. Dès la sortie du port la mer est fort agitée et elle va en se gonflant. Les domestiques sont dans les cales et les autres passagers sont répartis dans des cabines, hommes d'un côté, femmes et enfants de l'autre. Beaucoup sont malades, il faut s'en occuper, les laver, les aider. Le bateau se dirige vers la Corse pour y trouver refuge en cas de besoin tant la tempête fait rage. Mais, la mer se calmant, on se dirige de nouveau vers l'Afrique.

Le mardi 25 octobre, par un beau temps, clair, lumineux on voit les côtes se profiler à l'horizon et l'on débarque à Stora, près de Philippeville. Le débarquement se fait au milieu d'un grand mouvement. On est accueilli par les autorités, par le pasteur de Philippeville, M. Curie et par le directeur de la compagnie à Sétif, M. le baron Aymon-de-Gingins-La-Sarraz. Tant bien que mal on essaie de retrouver et de regrouper ses affaires, ses caisses, les enfants, les hardes ; mais l'armée garantit que le nécessaire sera fait pour tout récupérer. On va à l' " Asile " où il n'y a que 30 lits et où des paillasses doivent être installées.

Le mercredi 26, au matin, le convoi s'organise : ce sont des chariots bâchés de l'armée, tirés par des mulets. On s'y installe avec des paillasses " couvertes " et quelques bagages. Les gros colis, paquets, malles et autres sont arrangés sur des prolonges d'artillerie. Leur transport sera sans doute plus long. Des soldats sont là pour guider les attelages et aussi pour aider. Il y a enfin une escorte. On passe la nuit à El-Arrouch, au poste militaire où des soupes chaudes sont servies avec du gros pain, de la bière et de l'eau.

Le 27 octobre, une nouvelle étape conduit à Constantine. Le campement y est plus important. Et le lendemain on est impressionné par l'importance des gorges et leur profondeur, car les casernes n'en sont pas loin. Les uns couchent sous des

tentes, d'autres dans une salle de la caserne, d'autres enfin préfèrent rester dans les chariots pour mieux veiller à leurs affaires ou à celles de leurs maîtres. On a déjà senti la différence de température avec celle du littoral mais il paraît que là où l'on va ce sera encore plus haut : près de 1 100 mètres d'altitude !

Le vendredi 28, on part vers Mila. Le voyage est pénible ; il est même souvent impressionnant car on est dans un relief accidenté avec des sentes qui longent des ravins ; en certains endroits les forêts sont profondes, sombres, mystérieuses. C'est parfois angoissant lorsqu'on entend le rugissement d'un lion, des " rires " de hyènes, des hurlements de chacals et autres animaux. Le froid se fait vif à certaines hauteurs, le vent est parfois violent et on s'abrite comme on peut sous les bâches que des ondées traversent malgré tout. On repart de Mila le samedi 29 pour Djémila. On y voit quelques ruines romaines, surtout celles d'un grand arc qui avait paraît-il, été fort remarqué par le duc d'Orléans. Après une nuit à Djemila, on passe devant le petit cimetière où sont enterrés des militaires français qui ont été tués dans la nuit du 15 au 16 décembre 1838. Ils faisaient partie du 3e Chasseurs d'Afrique (Tout cela ce sont nos militaires qui nous le racontent.) Nous partons donc pour Sétif. On aperçoit des masses imposantes de montagnes : les Babors!

On arrive à Sétif le dimanche soir, en entrant dans la citadelle par la porte de Djemila.

Le 31 octobre 1853, le grand jour est arrivé. On quitte Sétif en sortant de la citadelle par la porte Napoléon. On longe quelques maisons dont l'hôtel du Trésor et de la Poste, puis on tourne à droite. On passe devant une placette que borde l'église et l'on débouche sur une grande place où il y a une grande fontaine qui semble donner beaucoup d'eau. Sur la droite il y a un bâtiment à arcades qui est le bureau des Affaires indigènes. Sur la gauche s'élève une belle mosquée que le Génie a construite il y a seulement dix ans... Ils nous en donnent des informations nos braves militaires ! On franchit les remparts par la porte d'Alger, à double voûte. La " route " est bordée d'arbres plantés récemment et, sur la droite il y a les " allées d'Orléans ". Il y a encore de nombreuses ruines romaines bien qu'on en ait, paraît-il, beaucoup utilisé pour construire la ville, la citadelle, les remparts. Après, la végétation est peu abondante. Les arbres sont bien maigrichons. On longe pourtant quelques jardins cultivés. Ce qui frappe c'est qu'il n'y a pratiquement pas d'arbres, rien vraiment pour arrêter la vue. On descend vers un cours d'eau, l'Oued Bou-Sellam, que l'on franchit sur une passerelle construite par le Génie. La route remonte alors et peu après aboutit à une ferme avec un bâtiment et des hangars, c'est El-Bez, la ferme de la compagnie, où s'arrêtent les ouvriers. On se dit au revoir et le convoi reprend son chemin, continuant à grimper la côte qui est assez raide et tortueuse, jusqu'à une hauteur d'où l'on peut voir le panorama de la grande plaine qui s'étend au loin. Au nord il y a les montagnes du Megris et de l'Anini, au sud, la plaine est barrée par le Bou-Thaleb et d'autres chaînes du Hodna. Face au convoi, à l'ouest, on distingue les monts de Medjana. Les nuages ont fui. Le ciel est bleu, intensément, avec un soleil radieux qui ne réchauffe pourtant pas l'air bien frais mais si pur. Enfin, après un trajet que l'attente rend plus long, tout droit à travers la plaine, c'est " le village " !

L 'Installation des colons à AÏN-ARNAT.

- Les maisons sont basses, petites, rangées le long de sentiers cahoteux, inégaux, boueux par endroits ; la délimitation des " jardins " est, pour certaines, faite de barrières en bois, qui, sans doute, ne dureront pas bien longtemps ; des maisons sont encore inachevées : l'aspect de chantier est partout. Un poteau près de l'entrée porte un carton avec un numéro qui permet de trouver son lot. Il va donc falloir savoir où l'on est. Comme on est arrivé par l'Est, on se dirige vers une grande place où une fontaine orientée vers le nord, coule doucement. Une autre au sud est plus abondante. Les fourgons se rangent. Le directeur est là pour aider à trouver des lots. On est bien secondé par les militaires qu'on a appris à bien connaître et auxquels on s'est attaché depuis le début du voyage. Ils déchargent, ils transportent aussi. Mais les bagages qui sont sur les prolonges n'arriveront que plus tard. On entre dans les maisons par une porte qui ouvre sur une pièce où est une grande cheminée. De chaque côté, une porte communique avec une pièce éclairée sur le devant par une fenêtre et sur l'arrière par un vasistas. Au fond de la pièce centrale, une porte donne sur un grand terrain où l'on voit, au fond, quelques planches montées à la hâte pour clôturer le " lieu d'aisances ". Du bois a été rangé près de la maison : on pourra ainsi se réchauffer et chasser cette humidité qui prend à la gorge et qui transperce. Le toit est apparent, il n'y a pas de plafond et il est curieux qu'aucune fenêtre n'ait été prévue dans la pièce centrale. La superficie totale est de 60 mètres carrés ! Pour ce soir, il faut s'occuper, avec les militaires installés au village, pour obtenir des paillasses et de la nourriture. On se renseigne aussi pour savoir où il y aura des ouvriers pour fabriquer le mobilier de première nécessité.

Les convois qui arriveront ensuite seront mieux lotis, sans doute, car il y aura des compatriotes pour les accueillir, qui auront déjà résolu bien des problèmes. Mais pour tous il faudra force, courage et volonté. Malgré la fatigue, on se réunit sur cette grande place, sous la voûte du ciel qui sera le nôtre désormais, pour prier Dieu et Le remercier de nous avoir protégés tout au long de ce voyage.

Les contacts avec les Arabes se font bien vite. Ils commencent par les enfants qui arrivent d'une mechta installée plus au nord, de l'autre côté de la route. Le difficile est de se comprendre. Mais avec force gestes on y parvient quand même. C'est ainsi qu'on apprend qu'ils appellent tous ceux qui ne sont pas de leur race des "Roumis " - les Romains ont-ils donc ainsi marqué ce pays pour qu'on y fasse encore référence ? - Mais nous, les colons, on nous appelle des " Souissi " (c'est ainsi du reste que seront toujours appelés les protestants).

Pour Noël on se réunit. Il n'y a pas encore de pasteur et c'est M. DUCRAUX, le régent (instituteur) qui lit un passage de la Bible, celui de la Nativité bien sûr, puis la liturgie et un commentaire. Cette organisation avait été prévue lors du passage du pasteur Curie, le 18 décembre. Ce sera sans doute lui, d'ailleurs, qui va devenir le premier pasteur de notre communauté. Mais Noël étant un dimanche, on a dû aller au marché arabe à Sétif et ne faire le service religieux que l'après-midi dans la salle d'une maison encore inoccupée, car il n'y a pas de temple. Quel froid !

Pour l'école, il a fallu faire de même. Il y a deux classes et le régent prend l'une le matin et l'autre l'après-midi. Il a bien fallu que la compagnie fasse faire quelques bancs et quelques tables. Quant au chauffage, heureusement qu'un brave soldat a procuré un petit poêle pour ne pas laisser les enfants se geler. La compagnie a fait des difficultés, paraît-il, car elle dit que ce

matériel est à la charge de l'Etat et non à la sienne. Néanmoins, les choses semblent bien aller. Tout s'organise. La compagnie a demandé qu'un maire soit désigné pour s'occuper des choses qui intéressent l'ensemble des colons. Le choix s'est porté sur Henry-Frédérik VIANDE, qui a déjà exercé ces fonctions en Suisse, à Bussy.

Les colons décimés par la maladie.

- La situation est ainsi favorable pour donner en Suisse une publicité et Henry Dunant organise une tournée de propagande et de recrutement dans le canton de Vaud. Du 28 mars au 11 avril 1854 il parcourt les divers districts du canton pour y recruter les futurs agents d'émigration de la compagnie. Il doit agir avec doigté car les autorités cantonales veulent freiner le courant d'émigration alors que certaines communes veulent se débarrasser des familles pauvres. Il trouve ainsi des agents à Nyon, Morges, Lausanne, Moudon, Lavaux, Payerne, Avenches D'Orbe, Yverdon et même hors du canton à Neuchâtel et Morat. Il décide de retourner à Sétif et la compagnie lui confie la tenue provisoire de la comptabilité et certaines missions. La compagnie lui obtient le passage gratuit et il arrive à Sétif à la fin de mai 1854. Il y restera plus de trois mois, jusqu'à mi-septembre. Son séjour est probablement écourté par la terrible épidémie de choléra et de typhoïde qui frappe la colonie suisse. Depuis le samedi 20 mai, il y a une succession d'orages et de pluies torrentielles qui gênent les transports, qui abîment les constructions, qui bloquent tous les travaux des champs. Même les entrepreneurs demandent de repousser les délais dans leurs chantiers d'Aïn-Messaoud et de Bouhira. Le génie a dû arrêter ses travaux.

Pendant son séjour Henry DUNANT a reçu mission d'aller faire enregistrer au bureau de Constantine les hypothèques sur Aïn-Arnat.

A partir de juillet la maladie commence à faire ses ravages. Chaque jour il y a des morts. On a commencé à transporter les malades à l'hôpital de Sétif. Mais bien vite cela s'avère difficile et une antenne médicale est installée au village. La chaleur s'est mise de la partie, éprouvante, dure à supporter dans ces vêtements mal adaptés à un tel climat. Un soleil de plomb, un vent brûlant venu du désert. On est en sueur et il suffit de se mettre à l'ombre d'un mur pour attraper un chaud et froid. Certains se laissent aller à étancher leur soif en buvant du vin ou de la bière ; d'autres ne prennent même plus la peine de se laver et restent dans une saleté repoussante. On distribue des conseils d'hygiène qui ont été publiés par le ministère de la Guerre. Il paraît que les Arabes tombent comme des mouches. La maladie continue à faire des ravages. Malgré cela on célébrera la fête du 15 août à Sétif, salves d'artillerie, revue des troupes sur le champ de manœuvre, défilé devant le général et son état-major aux cris de " Vive l'Empereur ! ".
Le soir il y aura un bal champêtre dans la promenade du duc d'Orléans. Au village, la petite garnison a défilé, mais il n'y a pas eu de bal car il y a trop de deuils. Certaines familles sont pratiquement décimées : 7 morts sur 11 chez les SERGY, 4 sur 7 chez les DELESSERT, 8 sur 14 chez les FAVRE, 10 sur 11 chez les BURNENS...

Beaucoup se découragent, certains décident de rentrer en SUISSE, d'autres se placent comme domestiques dans des fermes de la région, des enfants sont placés comme gardiens de troupeaux, d'autres sont envoyés à l'orphelinat de Dély-Ibrahim car ils n'ont plus de parents ; des épouses vont travailler à Sétif comme couturières ou femmes de ménage. C'est une catastrophe.

Pour se justifier, la compagnie fait des rapports accablants sur les malheureux colons faisant tomber sur eux la responsabilité du fléau dont ils sont victimes. Elle omet de rapporter que la mort frappe partout et qu'à El-Ouricia, par exemple, tous les travaux sont arrêtés car les ouvriers kabyles, frappés de terreur, ont fui et sont repartis vers leurs montagnes.

Henry DUNANT a vanté les vertus d'un remède du pasteur Curie qui est venu se dévouer à Aïn-Arnat avant même le début de l'épidémie

" Un litre de cognac très spiritueux, du camphre gros comme un œuf, deux fortes pincées de bourrache (avec fleurs), une forte pincée d'aigremoine une pincée de sauge et de camomille. Mêler ensemble, boucher, laisser infuser pendant quarante-huit heures à froid, passer au tamis, mettre dans une bouteille bien bouchée. On fait boire plein un verre de cabaret, une seule dose doit arrêter les nausées et remettre le malade à flot. "

Son succès a été tel que les autorités en ont ordonné l'instruction dans l'hôpital de la ville. Mais la mort avait fauché plus de 90 personnes !

Changement de politique, les colons savoisiens.

- Devant la situation que ces tragiques circonstances imposaient, la compagnie reprit les lots abandonnés ou défaillants et créa un omnium, composé des principaux actionnaires, qui pouvait ainsi acquérir les différents lots non vendus. Il suffisait de trouver des prête-noms auxquels, par précaution, on faisait signer une contre-lettre. C'est ainsi que pour Aïn-Messaoud les 50 lots appartenaient à deux colons !

Henry DUNANT repart pour l'Algérie le 1er mars 1855 en compagnie de son frère Daniel. Quelques amis genevois lui remettent alors la gestion d'un certain nombre de lots qu'ils possèdent (les DEMOLE, NECKER et d'HAUTEVILLE). La famille de GINGINS La SARRAZ a, elle aussi, acquis des lots : en 1854 elle en possédait déjà 10 sur 50 à BOUHIRA.

La mission de DUNANT n'est pas simple car les autorités militaires viennent de découvrir que pour 1854 certains lots ont été affermés de 600 à 700 F, ce qui ôte aux fermiers toutes chances de réussir. Les propriétaires doivent alors reconnaître qu'ils ont exagéré et exonèrent leurs fermiers pour l'année écoulée. Par la suite les prix de location sont " ramenés " entre 280 et 300 F, ce qui reste encore très excessif.

Henry DUNANT trouve ainsi une colonie en pleine crise. Sa première impression est déplorable. En quelques mois les Suisses se sont aliénés les indigènes avec lesquels ils sont en conflit pour la délimitation des zones de pâturage. Mais qui a mal délimité ces zones ?

Comme il l'écrit au comte SAUTTER de BEAUREGARD, l'état moral de la population d'AÏN-ARNAT lui paraît ce qu'il y a de pire à Sétif : des gens découragés, parfois affamés, des familles décimées, un régent ivrogne (ce n'est plus M. DUCRAUX, qui est parti) que le pasteur doit chasser, un début de prostitution favorisée par la misère et la garnison toute proche, tout cela donne une image d'un village à la dérive.



Le temple protestant d'AÏN-ARNAT ***(Dessin de R. Fery, d'après une photographie.)***

Très attachée à établir à Sétif une colonisation suisse et protestante, la compagnie est bien obligée de se rendre à l'évidence : le recrutement ne donne plus de résultat en Suisse, où une campagne de presse se déchaîne contre elle. Elle décide alors :

1. De ne plus apparaître comme une compagnie de seuls capitaux Suisses et elle fait entrer au conseil d'administration deux banquiers lyonnais avec lesquels ses intérêts sont déjà très liés (Crédit Lyonnais, Chemins de Fer, etc.).

2. De faire procéder à un recrutement intensif chez les Savoisiens (la Savoie n'appartient pas, alors à la France) et en Bourgogne. Le recrutement donnant de bons résultats, on pense d'abord installer ces nouveaux colons à El -Ouricia, mais à leur arrivée on les dirige vers Mahouan. Dans ce village au peuplement catholique, un premier convoi arrive en octobre 1855 (embarquement à Marseille le 8 octobre). Ce sont ainsi 112 Savoisiens et quelques Français de la Côte-d'Or qui s'installent dans ce village. Un prêtre arrive : l'abbé GATHERON. L'église n'est pas encore construite et, chaque soir, les prières sont dites dans la salle d'une maison. Trois religieuses de la doctrine chrétienne viennent également s'occuper des familles, animent un centre de soins.

La compagnie étend les surfaces qu'elle occupe par les nouvelles concessions qui lui sont attribuées au fur et à mesure de la construction des villages. Même lorsque ceux-ci ne sont pas achevés - et c'est pourquoi elle les entame tous - elle adresse des demandes insistantes au ministre de la Guerre, au prince Napoléon (cousin de l'Empereur, président du Conseil supérieur de l'Algérie et des Colonies) au gouverneur général... Les villages ainsi entamés sont SOMERAH, AÏN-TRICK, AÏN-MAHLA, EL-HASSI et AÏN-MOUSS. Elle veut faire valoir les efforts considérables qu'elle consent et la nécessité de recevoir ses terres pour se procurer des ressources indispensables. Et pourtant, on voit bien que nombre de lots sont, en fait, remis par la compagnie à des Arabes, en location. Ceux-là même qui les cultivaient, à leur manière bien sûr, devront acquitter leur location à la compagnie à un prix bien supérieur. L'Etat s'est ainsi privé de ressources que la compagnie, qui a pris ses lieu et place, en retire plus avantageusement. Dans ses demandes elle plaide désormais pour la grande propriété

" ***La compagnie rendrait un véritable service à l'Algérie si elle créait sur les 80 000 hectares qui nous sont promis de vastes fermes, y élevait des constructions importantes et ne constituant pas de petits propriétaires trop prompts à se décourager et d'ailleurs trop rares, Offrait sur ses terres un salaire assuré aux Européens qui ayant le désir d'émigrer, ne posséderaient pas les 3 000 F indispensables.*** **" (Lettre de M. Sautter de Beauregard à S.E. le maréchal comte Vaillant, ministre de la Guerre - le 9 décembre 1854.)**

Où en est donc l'engagement initial et essentiel de peuplement ? Oublie-t-elle que les 80 000 hectares dont elle parle n'auraient pu lui être concédés que si, à la fin de 1854, cinq villages avaient été entièrement construits et peuplés ?

Des différends opposent la Compagnie genevoise et le gouvernement français.

- En août 1855, la compagnie émet une demande plus modeste de 8 000 hectares pour y appliquer le système des " grandes fermes " : ... Refus.

En 1856, demande de 46 000 hectares à charge d'organiser un service de caravanes entre Constantine et le Soudan : ... même échec.

En 1857, elle revient à la proposition du système de 1853. Elle propose, en plus de construire et peupler dix villages de quarante feux entre Sétif et Constantine et demande en rétribution 14275 hectares, soit près de 1 500 hectares par village au lieu des 800 de la concession de 1853

... Nouveau refus.

Elle revient à la charge et menace de se retirer. De guerre lasse, le maréchal RANDON propose, en restant dans les limites de la concession d'origine, d'accorder des facilités à la compagnie pour rétablir l'équilibre entre ses dépenses et ses recettes.

A Paris, au conseil présidé par le prince Napoléon, un rapport est fait pour démontrer à quel point les comptes de la compagnie sont faussés. Elle a, en effet, dans ses statuts, prévu d'attribuer :

- des actions financières (6000 de 500 F) dites de capital ;
- des actions de jouissance en même nombre que les précédentes ;
- des actions de jouissance de même nombre, mais seulement attribuées aux concessionnaires d'origine.

Comme il est prévu que les actions financières qui rapportent un intérêt de 5 % l'an seront remboursées par tirage au sort chaque année à 625 F, il reste évident que les huit concessionnaires initiaux entendent se réserver la majorité absolue pour la marche de la compagnie.

Ainsi donc les actionnaires fondateurs dont le capital aurait été ainsi intégralement remboursé resteraient toujours actionnaires et percevraient des dividendes sur une mise de fonds qui n'existerait plus ! Ainsi, la compagnie se prive délibérément de fonds propres indispensables à la marche de l'entreprise et aux investissements.

Pourtant, le 24 avril 1858, l'Empereur prend une décision par laquelle la compagnie est dispensée :

- de construire le dernier et dixième village ;
- d'achever le peuplement des neuf villages qu'elle avait bâtis.

Elle avait édifié 450 maisons en mortier de terre (au lieu de 500 en maçonnerie). Elle y avait installé 130 familles (au lieu de 500). On lui accordait 12 340 hectares en la dispensant d'exécuter ses engagements (au lieu de 8 000 qui lui étaient promis à condition de les remplir).

Voici la compagnie libre vis-à-vis de l'Etat. Elle ne désespère pas et demande encore 7 000 hectares à acheter à 20 F l'hectare (soit dix fois moins que la valeur réelle) des deux azels de Guellal et du Hammam, formés en grande partie de prairies et de terres de premier choix.

Le gouverneur général, dans son rapport au prince Napoléon du 19 décembre 1858, déclare : " *La Compagnie genevoise n'a ni bien bâti, ni bien peuplé, ni bien cultivé. On l'a traitée comme si elle avait fait tout cela de la manière la plus remarquable. On ne pourrait pousser la libéralité plus loin sans froisser à la fois les principes d'une bonne justice et les véritables intérêts du pays. "*

La compagnie se console et décide de renoncer peu à peu aux cultures européennes, à faire cultiver par des métayers indigènes toutes les terres pour lesquelles elle pourra trouver des Arabes. Agissant ainsi elle estime suivre l'exemple des Anglais dans leurs colonies.

Tels furent les résultats de cette grande entreprise, la plus importante qui eût été conduite jusque-là et qui, de ce fait, a bénéficié d'une mansuétude particulière. Sa ruine, en effet, ou son échec aurait pu décourager les autres entreprises et les investissements de capitaux en Algérie. Il est évident que la compagnie s'était trompée dans ses calculs par les exagérations du rendement de la terre. Elle se référait aux informations données par Pline qui assurait qu'on avait vu des souches de froment qui avaient 80 et même 120 chaumes provenus de la même semence, ce qui se rapproche de l'exemple merveilleux de ce blé envoyé à Néron et dont un seul grain avait fourni 340 tiges.., On en était certes fort loin !

<u>Echec de la colonisation de peuplement.</u>

- Au cours de la période 1858 à 1956 (date de son " expropriation " au profit de la C.A.P.E.R, expropriation largement indemnisée). La compagnie mène une politique commerciale. En travaillant si âprement pour elle-même, sert-elle, en même temps, la collectivité ? Dans une faible mesure seulement. Ses intérêts particuliers se sont toujours trouvés en opposition avec l'intérêt général.

D'abord, elle décide de réaliser les créances hypothécaires qu'elle consenties aux petits colons et les menace d'une expropriation générale dont le résultat serait de récupérer 5 000 à 6 000 hectares et 300 maisons. C'était tuer la colonisation déjà si compromise. Elle inspire alors une pétition des colons qui supplient l'Empereur d'accepter les offres de la compagnie qui demande pour abandonner les poursuites, une concession de 20000 hectares dans la plaine du HODNA pour y créer une exploitation moutonnière. L'Etat, lassé des abandons déjà consentis, refuse.

Par suite des reprises sur ses débiteurs la compagnie fait alors passer son domaine de 12340 hectares en 1858 à 14518 hectares en 1861. Elle liquide matériel et cheptel et fait appel aux fermiers ou métayers. Ses revenus suivent alors une courbe ascendante.

Mais, dès 1862, le sous-préfet de Sétif écrit :

" Le vide européen s'est fait sur l'immense domaine de la Compagnie genevoise qui n'exploite plus par elle-même et ne constituera désormais qu'une caisse de recouvrement ouverte à Sétif pour le compte des actionnaires de Genève. "

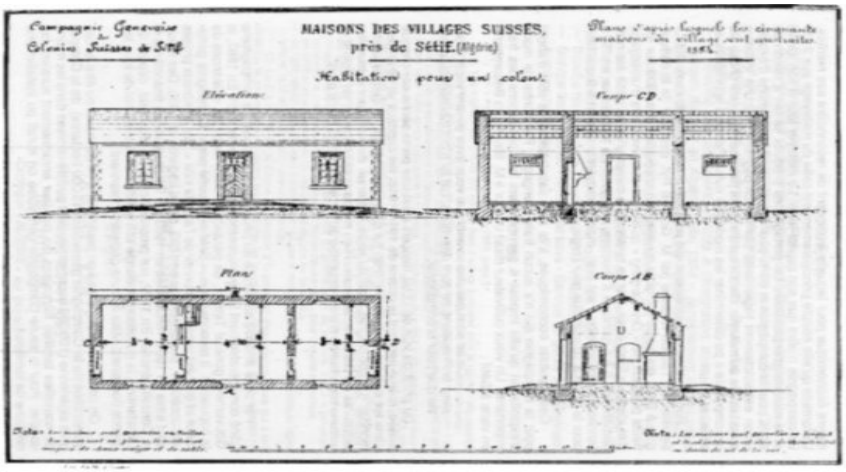
En 1858, la compagnie avait dirigé vers l'Algérie, d'après ses statistiques, 2 956 émigrants. En 1930, ils n'étaient plus qu'une centaine. Par contre, les Arabes sont revenus à titre de locataires sur les terres de la compagnie qu'ils exploitaient auparavant comme locataires de l'Etat à des conditions bien plus avantageuses.

Si les revenus sont passés de 321920 F en 1870 à 13369000 F 1929, la population européenne est passée pendant le même temps de 428 à 120 et la population indigène de 2917 à 3700.

Non contente de recourir aux mesures expliquées plus haut, la compagnie use, pour agrandir encore son territoire et augmenter ses revenus, de procédés qu'elle prétend légaux mais qui n'en ont que la trompeuse apparence, De 1863 à 1916 se déroule la douloureuse " affaire des terrains de parcours " qui donne lieu à de retentissants procès qui firent peser un vrai malaise sur la région sétifienne. Devant la carence de l'Etat, des communes vont contre la compagnie, mais elles succombent bientôt.

Si la compagnie a failli dans la tâche essentielle pour laquelle elle a été constituée, elle a, par contre, comme entreprise agricole, réalisé une oeuvre économique pour laquelle il convient de reconnaître ses mérites. La formule qu'elle adopte principalement est celle du métayage aux 2/5. La compagnie n'offre que son capital-terre. Le métayer fournit son travail et le matériel d'exploitation. Le partage des produits se fait à raison de 40 % pour la compagnie et 60 % pour le métayer. Mais le mode d'exploitation est strictement réglementé par la compagnie et aucune initiative n'est laissée au métayer. Cela n'est d'ailleurs pas une mauvaise chose car la compagnie a pu déterminer les modes de culture les plus appropriés au milieu et au sol.

Pour l'agriculture sétifienne elle aura été une excellente école. Il faut signaler, ici, l'action réalisée par M. Gottlieb RYF, directeur de la compagnie à Sétif, qui fut un véritable novateur en appliquant dès 1898 sur les hauts plateaux le " Dry Farming " qu'il avait découvert lors d'un voyage d'études aux Etats-Unis. Par ce système, la compagnie qui avait des rendements de 5 à 6 quintaux à l'hectare, atteignit 14 à 15 quintaux en 1918 (année exceptionnelle, il est vrai), mais la moyenne ressort à 9 quintaux pour le blé et à 10 quintaux pour l'orge.



Ces résultats économiques, s'ils sont satisfaisants, le sont d'abord pour la compagnie qui n'a aucun frais à engager. Par contre, le mode d'exploitation qu'elle impose à ses métayers leur occasionne des frais importants. Un vieux cultivateur disait un jour à M. Sautter de Beauregard, en visite à Sétif.

" Ce ne sont pas des vivants que vous avez devant vous, Monsieur le Président, ce sont des morts, car ils n'ont travaillé toute leur vie que pour la compagnie. "

Du point de vue de l'État français c'est une perte sèche car chaque année, même pendant la guerre de 1914-1918, les capitaux se déversent dans les caisses de Genève. Il en fut de même pendant le dernier conflit mondial. La compagnie s'est du reste abstenue de participer à tous lés emprunts de Défense nationale. Rien n'a donc été réinvesti en Algérie et aucune contribution n'a été apportée au développement de ce pays.

Par cette enclave soustraite au peuplement national la compagnie a gêné considérablement le développement de la ville de SETIF. En 1882, le Gouverneur général TIRMAN, de passage à Sétif, reçoit les doléances de la population. Il reconnaît que " *SETIF est étouffé par la Compagnie genevoise et qu'il est urgent de donner de l'air à la ville* ". De nombreux projets se succèdent : projet Panisse en 1883 projet Lagarde en 1890. Des vœux sont émis en 1901, renouvelés en 1903 par les délégations financières et le Conseil général. En 1922, sur proposition de M. MORINAUD, député de Constantine, la question est élargie et il est demandé le rachat de tous les grands domaines. Mais aucune décision n'intervient.

On connaît la suite... Mais on peut rêver à ce qui aurait pu être, si ces immensités de la Compagnie genevoise (15000 hectares), de la Compagnie algérienne (100000 hectares) avaient pu être remises dans les mains de nouvelles familles

françaises qui par leur enracinement auraient fait souche. Pour la seule Compagnie genevoise on aurait pu installer une centaine de familles !

4/ Henri DUNANT

Henri DUNANT, parfois orthographié **Henry DUNANT**, est né sous le nom de **Jean-Henri Dunant** le 8 mai 1828, à Genève et mort le 30 octobre 1910, à Heiden, est un homme d'affaires humaniste Suisse et également un chrétien protestant. Il a fondé la Croix-Rouge.

Pendant un voyage d'affaires en juin 1859, il se trouve à proximité de la ville italienne de SOLFERINO et découvre les dégâts humains de la bataille qui s'y déroula. À partir de cette expérience, il écrit un livre intitulé *Un souvenir de Solférino* qu'il publie en 1862.

Une année plus tard, il participe à Genève à la fondation du *Comité international de secours aux militaires blessés*, désigné dès 1876 sous le nom de Comité international de la Croix-Rouge. La première convention de Genève est ratifiée en 1864 et se réfère largement à ses propositions. Il obtient avec Frédéric Passy le premier prix Nobel de la paix en 1901 et est ainsi considéré comme le fondateur du mouvement de la Croix-Rouge internationale.



Biographie :

Henri DUNANT est le fils aîné de cinq frères et sœurs ; ses parents, le commerçant Jean-Jacques Dunant et son épouse Antoinette Dunant-Colladon. Ses parents, appartenant à la bourgeoisie moyenne, disposent d'une influence dans la ville et s'engagent dans l'action sociale : son père est membre du Conseil représentatif, ancêtre du Conseil municipal de la ville de Genève, et se préoccupe du sort des orphelins et des anciens criminels alors que sa mère qui travaille dans le secteur de la bienfaisance — en particulier pour les pauvres et les malades — est la fille de Henri Colladon, directeur de l'hôpital et maire de la commune d'Avully. Les activités de bienfaisance des parents influent sur l'éducation de leurs enfants : la responsabilité sociale est tôt inculquée à Henri, à ses deux sœurs et ses deux frères cadets. À l'âge de six ans, Henri part avec toute sa famille à la découverte de la mer Méditerranée, ce voyage permet également au père de contrôler les conditions de détention des hommes d'origine genevoise incarcérés à Toulon. Le petit Henri accompagne son père lors de ces visites ; doté d'une grande sensibilité, il est choqué et horrifié. Il se distingue tôt par l'intensité de sa ferveur religieuse. Avec le désir de s'engager au niveau social, Dunant, influencé par un courant religieux présent à Genève et dans d'autres régions francophones et désigné sous le nom de Réveil s'engage à l'âge de 18 ans, après avoir été forcé de quitter l'école fondée par Jean Calvin, au sein de la Société pour des donations d'aumône. Le 30 novembre 1852, il fonde un groupe genevois qui formera le noyau de la Young Men's Christian Association (YMCA) fondée trois ans plus tard à Paris et dont la charte sera rédigée par Dunant. Sur la base de ses mauvaises notes, Dunant quitte précocement le collège Calvin et débute en 1849 un enseignement de trois ans chez les banquiers Lullin et Sautter. Au terme de sa formation, il devient employé de banque mais reste actif sur le plan social.

Affaires en Algérie

En 1853, Dunant visite, au nom de la Compagnie genevoise des colons suisses qui a reçu un terrain à Sétif par concession du Gouvernement français l'Algérie, la Tunisie et la Sicile. Malgré de faibles résultats concrets, il conduit les affaires de ses donneurs d'ordre avec succès. Inspiré de ses impressions de voyage, il rédige et publie en 1858 son premier ouvrage intitulé *Notice sur la Régence de Tunis*. À l'aide de ce livre, il réussit à accéder à plusieurs sociétés scientifiques.

En 1856, il fonde une société coloniale et, après avoir obtenu une concession de terres en Algérie, met en place deux ans plus tard la Société financière et industrielle des moulins de Mons-DJEMILA à SAINT-ARNAUD après avoir constaté que la population de Sétif était obligée de fabriquer sa farine elle-même. Néanmoins, l'autorisation de l'exploitation d'une chute d'eau pour faire fonctionner le premier moulin moderne construit n'arrive pas car les législations sur les cours d'eau et les terres ne sont pas claires et les autorités coloniales compétentes ne se montrent guère coopératives. En 1858, Dunant prend également la nationalité française à Culoz afin de faciliter l'accès aux concessions agricoles de la puissance coloniale pour faire pousser du blé.

Une année plus tard, il décide de s'adresser directement à l'empereur Napoléon III alors que celui-ci s'est arrêté avec son armée en Lombardie. En effet, la France y combat aux côtés des Piémontais contre les Autrichiens qui occupent de grandes parties du nord de l'Italie actuelle. Le quartier général de Napoléon III se trouve dans la petite ville de SOLFERINO située à proximité du lac de Garde. Dunant écrit d'abord un éloge à l'empereur afin que celui-ci réponde positivement à sa demande. Il se rend ensuite à SOLFERINO afin de rencontrer personnellement l'empereur lui remettre son éloge et lui faire sa requête.

Bataille de SOLFERINO

C'est au soir du 24 juin 1859 que DUNANT arrive à proximité du champ de bataille de Solférino après la fin de l'affrontement entre les troupes piémontaises et françaises sous la conduite de Napoléon III d'une part et l'armée autrichienne d'autre part. Environ 38 000 blessés et morts se trouvent encore sur le champ de bataille sans que quelqu'un ne leur prête assistance. Ce que Dunant voit l'ébranle au plus profond et il organise alors spontanément avec des volontaires de la population civile locale, principalement des femmes, la prise en charge des soldats blessés et des malades. Dans la ville voisine de Castiglione-Delle-Stiviere, il met en place un hôpital dans la Chiesa Maggiore, la plus grande église du lieu. Environ 500 des quelque 8000 à 10 000 blessés y sont conduits.



Comme il le constate rapidement, presque tout vient à manquer : du personnel (il n'y a que six médecins militaires français et aucune école d'infirmier ne forme à cette profession), des connaissances techniques, du matériel médical et de la nourriture. DUNANT et ceux qui répondent à ses appels successifs ne font toutefois pas de différence entre les soldats au regard de leur appartenance nationale.

Les femmes du village trouvent une phrase devenue célèbre pour justifier ce choix : « Tutti fratelli » (tous frères). DUNANT réussit en outre à obtenir des Français que les médecins autrichiens faits prisonniers puissent aider à la prise en charge des blessés. Il met en place d'autres hôpitaux et fait venir du matériel à ses frais. Malgré cette aide, beaucoup de blessés viennent à mourir.

Fondation de la Croix-Rouge

Sous le choc de ces événements, il retourne début juillet à Genève. Sur recommandation de sa mère, il passe d'abord un mois dans le chalet que possède un ami de la famille à Montreux. Ensuite, il part pour plusieurs semaines à Paris. Pour son action à Solférino, il reçoit en janvier 1860, en même temps que le médecin genevois Louis Appia, l'Ordre des Saints-Maurice-et-Lazare de la part du futur roi d'Italie Victor-Emmanuel II, la seconde plus importante distinction du royaume transalpin.

Au début de l'année 1860, il tente d'abord d'améliorer la situation financière de ses entreprises en Algérie, ce qu'il ne parvient pourtant pas à faire. En outre, puisqu'il ne peut pas oublier ce qu'il a vécu à Solférino, il écrit ses impressions de guerre à une amie vivant à Genève, la comtesse de Gasparin, qui les fait publier anonymement dans le *Journal de Genève*. C'est la première fois qu'on décrit les horreurs d'un champ de bataille. À son retour, il débute la rédaction d'un livre : *Un souvenir de Solférino*. Il y décrit la bataille, mais assiste aux souffrances et chaos des jours suivants. Il développe l'idée que les souffrances des soldats pourraient être réduites à l'avenir. Dans tous les pays, des organisations humanitaires, fondées sur la neutralité et le volontariat, devraient être autorisées à soigner les blessés en cas de guerre :

- **un militaire hors de combat à cause de ses blessures cesse d'être un ennemi et doit désormais être considéré comme un être humain qui a besoin d'aide ;**
- **les médecins et les infirmiers pourront donner leurs soins sans crainte d'être capturés. Ainsi ils ne seront pas forcés d'abandonner leurs blessés en cas de percée adverse.**

En septembre 1862, il fait imprimer le livre à ses propres frais par l'imprimerie genevoise Fick et distribue les 1600 exemplaires à un grand nombre de personnalités politiques et militaires de toute l'Europe. Par la suite, DUNANT effectue des voyages à travers le continent pour répandre son idée. Ce livre est reçu presque unanimement de façon positive, avec intérêt et enthousiasme, alors que DUNANT reçoit reconnaissance et sympathie. En décembre 1862, une deuxième édition est imprimée alors qu'au début de l'année suivante, une troisième version est imprimée et traduite en anglais, allemand, italien et suédois. Parmi le peu de réactions négatives figurent celle du ministre de la guerre français, Jacques Louis RANDON pour qui le livre est dirigé « contre la France ». D'autre part, Florence Nightingale se montre étonnamment critique puisqu'elle est d'avis que les sociétés d'assistance proposées par DUNANT se chargeraient d'une tâche qui incombent aux gouvernements.

Le président de la Société d'utilité publique genevoise, le juriste Gustave Moynier, fait de ce livre et des idées de DUNANT le thème de l'assemblée des membres de sa société, la Société genevoise d'utilité publique, tenue le 9 février 1863. Les propositions de DUNANT sont examinées et considérées comme valables et réalisables par les divers membres. DUNANT lui-même est nommé membre d'une commission qui comprend également Moynier, le général Guillaume-Henri Dufour ainsi que les médecins Louis Appia et Théodore Maunoir. Pendant sa première réunion le 17 février, les cinq membres décident de transformer la commission en organe permanent, appelé le Comité des Cinq ou Comité de Genève. Ce jour est depuis considéré comme la date de création du Comité international de secours aux militaires blessés en campagne, désigné dès 1863 sous le nom de Comité international de la Croix-Rouge. Dufour en devient le premier président avec Moynier comme vice-président et DUNANT comme secrétaire du comité.

Faillite et déchéance

L'année 1865 est marquée en Algérie par une série d'événements catastrophiques : des révoltes, une épidémie de choléra, une invasion de sauterelles, des séismes, une sécheresse et un hiver inhabituellement rigoureux. Pour toutes ces raisons, mais aussi — pour une part significative — parce qu'il a jusque-là négligé ses affaires pour promouvoir ses idées, la situation financière de DUNANT s'aggrave sensiblement. En avril 1867 a lieu la dissolution de la société de financement participant à ses entreprises : le Crédit genevois. Son affiliation au conseil d'administration de cette société provoque un scandale et il se trouve contraint d'annoncer la faillite de sa société alors que sa famille et des amis sont également impliqués dans ses entreprises de par leurs investissements. Le 17 août, il est condamné par le tribunal de commerce genevois pour faillite frauduleuse. En raison des contraintes sociales de l'époque, ce crash économique conduit à des demandes de retrait du comité international. Le 25 août, il démissionne de son poste de secrétaire du comité et se trouve complètement exclu de celui-ci le 8 septembre. Moynier, qui a pris en charge la présidence du comité en 1864, joue un rôle essentiel dans cette exclusion.

La mère de DUNANT meurt le 2 février 1868. Au cours de l'année, il est aussi exclu de la YMCA. Dès mars 1867, il avait quitté Genève qu'il ne reverra plus après son rejet par la société genevoise succédant à sa condamnation judiciaire. Moynier utilisera à différentes reprises ses relations et son influence pour empêcher que DUNANT ne reçoive de l'aide financière de ses amis ou de partisans provenant de différents pays. Par ailleurs, la médaille d'or des sciences morales de l'exposition universelle de Paris ne lui est pas remise personnellement, comme prévu — par le fait de manœuvres de Moynier — mais à Moynier, Dufour et Dunant, de sorte que l'argent lié au prix est transféré directement dans la caisse du comité international. L'offre de l'empereur Napoléon III de prendre en charge la moitié des dettes de DUNANT, si ses amis prennent en charge l'autre moitié, échoue également à cause des manœuvres de Moynier.

DUNANT part s'établir à Paris où il vit dans des conditions très modestes. Il tente toutefois de propager à nouveau ses idées. Durant la guerre franco-allemande de 1870-1871, il fonde la Société d'assistance générale puis l'Alliance générale pour l'ordre et la civilisation. Ses objectifs sont la diminution du nombre de conflits armés, de l'ampleur des forces en présence et de l'oppression en améliorant par une formation les normes morales et culturelles des simples citoyens de la société. En outre se met en place l'Alliance pour la protection des travailleurs luttant contre l'exploitation de ces derniers de même que contre l'influence considérée comme corruptrice et athée de l'Association internationale des travailleurs fondée en 1864 à Londres. Durant le recrutement des membres de l'Alliance générale pour l'ordre et la civilisation, DUNANT exigera des négociations sur le désarmement et l'installation d'une cour de justice internationale chargée de gérer les conflits interétatiques afin de les régler sans usage de la force.

Action en faveur des prisonniers de guerre

Pendant le premier congrès de l'Alliance générale pour l'ordre et la civilisation tenu en 1872 à Paris, un article de DUNANT concernant le traitement des prisonniers de guerre est lu aux participants. Il avait déjà écrit cet article en 1867 pour la première conférence de la Croix-Rouge mais cette contribution n'avait cependant pas été examinée. Après que ces propositions ont été adoptées avec enthousiasme par les personnes présentes, DUNANT tente, à travers un voyage en Angleterre, de gagner des soutiens pour l'organisation d'une conférence internationale à propos de la question des prisonniers de guerre. Il tient des discours, notamment le 6 août à Londres et le 11 septembre à Plymouth devant les membres de la Social Science Association dont les objectifs sont comparables à ceux de l'Alliance générale pour l'ordre et la civilisation. Durant son discours à Plymouth, il connaît un malaise en raison d'une accumulation de fatigue.

Ses propositions rencontrent à nouveau une approbation et un enthousiasme certain. Peu après que Napoléon III l'ait encore assuré de son soutien, celui-ci meurt le 9 janvier 1873 d'une opération des calculs biliaires. En février 1874, DUNANT est nommé secrétaire international lors du premier congrès de la Société pour l'amélioration des conditions des prisonniers de guerre nouvellement créée à Paris. Celle-ci projette la mise en œuvre d'une conférence diplomatique pour le mois de mai de la même année et demande à DUNANT d'aider aux préparations à Paris. Sur l'initiative du tsar Alexandre II de Russie, il se rend toutefois en juillet et en août 1874 à Bruxelles pour assister à une conférence similaire. Sur la base des discussions portant sur un projet du gouvernement russe destiné à élargir la convention signée à Genève, les propositions de Dunant en faveur des prisonniers de guerre ne reçoivent que peu d'attention des participants. La conférence de Bruxelles prend finalement fin sans modifications de la convention existante ou décisions concrètes quant à la question des prisonniers de guerre. Alors que Moynier, en tant que président du comité international, est satisfait de ce résultat puisqu'il craignait un manquement à la convention de Genève, DUNANT en ressort déçu.

Pauvreté et oubli

Par la suite, il recrute plus encore pour atteindre les objectifs de l'Alliance générale pour l'ordre et la civilisation. Il écrit des articles et tient des discours consacrés aussi à la lutte pour la libération des esclaves en Amérique du Nord. En outre, il conçoit en collaboration avec l'Italien Max Gracia l'idée de la fondation d'une bibliothèque mondiale qui sera reprise environ un siècle plus tard par l'Unesco. Parmi ses autres idées visionnaires figurent la fondation d'un État d'Israël. En raison de l'engagement pour ses idées, ses affaires personnelles sont négligées et il s'endette encore plus, ce qui pousse son entourage à l'éviter. Même le mouvement de la Croix-Rouge, qui s'est étendu plus encore par la fondation de sociétés nationales dans nombre de pays, l'a presque oublié même si les sociétés d'Autriche, des Pays-Bas, de Suède, de Prusse et d'Espagne le nomment comme membre honoraire. La guerre franco-allemande et la vie politique française après la fondation de la Troisième République constituent un autre tournant dans la vie de DUNANT. Il se retire encore plus de la vie publique et développe une timidité prononcée qui marquera de façon décisive son comportement jusqu'à la fin de sa vie.

Entre 1874 et 1886, il poursuit une vie en solitaire, dans la misère matérielle, vivant notamment à Stuttgart, Rome, Corfou, Bâle et Karlsruhe. Peu de détails de sa vie durant cette période sont connus. Mais le soutien financier de divers amis ainsi que des activités occasionnelles, où des connaissances et des garants lui permettent d'engranger de petits gains,

l'empêchent de sombrer. Parmi ses soutiens figurent le banquier américain Charles Bowles qui avait pris part en tant que délégué à la conférence diplomatique de 1864, Jean-Jacques Bourcart, homme d'affaires alsacien ainsi que Max Gracia qui a aidé Dunant dans sa correspondance avec ses créanciers. Léonie Kastner-Boursault, veuve du compositeur Jean-Georges Kastner aide aussi Dunant à plusieurs reprises dans des situations difficiles. Ainsi, elle le charge de la commercialisation du pyrophone, un instrument de musique inventé par son fils Frédéric Kastner. Même si Dunant n'y parvient pas, cette activité et un long voyage en Italie avec Kastner-Boursault de 1875 jusqu'au début des années 1880 le préservent d'une vie dans la complète pauvreté. À Stuttgart, il fait la connaissance en 1877 de l'étudiant Rudolf Müller avec qui il devient ami.


A la fin de sa vie…

Prix Nobel de la paix

En 1901, DUNANT reçoit le premier prix Nobel de la paix pour la fondation de la Croix-Rouge internationale et l'initiation de la première convention de Genève. Dans un télégramme qu'il reçoit le 10 décembre, le comité Nobel basé à Oslo lui communique ainsi sa décision :

« *À Henry Dunant, Heiden. Le comité Nobel du parlement norvégien a l'honneur de vous communiquer qu'il vous remet le prix Nobel de la paix 1901 à vous, Henry Dunant, et à Frédéric Passy. Le comité vous envoie ses respects et ses bons vœux.* »

Pour défendre ses opinions, DUNANT avait agi auprès du comité Nobel au travers du médecin militaire norvégien Hans Daae à qui Rudolf Müller avait expédié une copie de son livre. Avec Dunant, c'est le pacifiste français Frédéric Passy, fondateur de la première Ligue internationale de la paix à Paris (1867) et membre avec lui de l'Alliance pour l'ordre et la civilisation, qui est distingué. Les félicitations, qui lui sont communiquées officiellement à l'occasion de l'attribution du prix, signifient pour lui une réhabilitation tardive, 34 ans après les faits, et la reconnaissance de ses actions pour la naissance de la Croix-Rouge, geste plus important encore pour lui que tous les autres prix, distinctions, honneurs et paroles de sympathie précédents. Pour le mouvement de la Croix-Rouge, le prix signifie une reconnaissance importante de son travail et de l'importance de la convention de Genève dans une atmosphère de risque de guerre en augmentation constante en raison d'une intensification des tensions internationales ainsi qu'un armement militaire croissant.

Mort

À côté de quelques autres honneurs qui lui sont accordés dans les années qui suivent, il est fait docteur honoris causa de la faculté de médecine de l'Université de Heidelberg en 1903 en même temps que Gustave Moynier. Il passe les dernières années de sa vie à l'hôpital de Heiden où il tombe dans la dépression et la crainte d'être poursuivi par ses créanciers et son adversaire Moynier. Bien qu'il se voit encore lié à la foi chrétienne, il s'éloigne aussi bien du calvinisme que d'autres formes de religion organisée et dédaigne toute institution religieuse durant ses dernières années. Selon les indications fournies par les infirmières s'occupant de lui, son dernier acte est l'envoi d'une version de son livre éditée par Rudolf Müller avec un mot personnel à la reine d'Italie. Il s'éteint dans la soirée du 30 octobre 1910 aux environs de 22h00 et survécut ainsi près de deux mois à Moynier. Malgré les félicitations du comité de la Croix-Rouge adressées à Dunant à l'occasion de la remise du prix Nobel, aucune amélioration ne survint dans leurs relations.

DEPARTEMENT

Le département de SETIF fut un département français d'Algérie entre 1957 et 1962 avec l'index 9 J.

Considérée depuis le 4 mars 1848 comme partie intégrante du territoire français, l'Algérie fut organisée administrativement de la même manière que la métropole. C'est ainsi que pendant une centaine d'années, la ville de Sétif, fut une sous-préfecture du département de Constantine, et ce jusqu'au 20 mai 1957.
A cette date ledit département est amputé de sa partie méridionale, afin de répondre à l'accroissement important de la population algérienne au cours des années écoulées.
Le département de Sétif fut donc créé à cette date, et couvrait une superficie de 17 405 km2 sur laquelle résidaient 1 001 461 habitants et possédait huit sous-préfectures : AKBOU, BORDJ-BOU-ARRERIDJ, BOUGIE, KERRATA, LAFAYETTE, M'SILA, SIDI-AÏCH, SAINT-ARNAUD et SETIF.

L'arrondissement de SETIF comprenait 12 centres :

AÏN-ABESSA – AÏN-ARNAT – AÏN-ROUA – ARASSA – COLIGNY – EL-OURICIA – FAUCIGNY – LE-HAMMAM – Les AMOUCHA – MAHOUAN – MESLOUG – SETIF –

MONUMENT AUX MORTS **- Source : Mémorial GEN WEB –**

Le relevé n°57223 mentionne les noms de 13 Soldats « Morts pour la France » au titre de la Guerre 1914/1918 ; savoir :

ALEM Moussa (1916) ; AOUFI Tahar (1914) ; BEKAKCHI Lakdar (1915) ; BENHAMOU Saïd (1915) ; BÉROUD Fernand (1918) ; BOUNAZEF Abdallah (1914) ; DANCET Paul (1919) ; DEHILIS Seddik (1918) ; EL-KOLLI Tayeb (1916) ; GAMOUN Tahar (1914) ; MAHDADI Brahim (1916) ; NAUDEY Jean (1918) ; ROUABAH Mohamed (1914)

Guerre 1939/1945 : BENKARA Saïd (1939) –BOULAHIA Ahmed (1943) –CHEDLI Saci (1940) –FELLALHI Ahmed (1944) – LAKRACHE-DJOUBI Ben- Mohamed (1940) –LAKRECHE Ben-Mohamed (1940)

SYNTHESE réalisée grâce aux Auteurs précités et aux Sites ci-dessous :

https://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1898_num_7_31_18092
https://www.persee.fr/doc/outre_0300-9513_2000_num_87_328_3813
https://www.cdha.fr/lemigration-suisse-en-algerie
https://www.tdg.ch/en-1853-lhistoire-des-suisses-en-algerie-commence-921669198517
https://www.bn-afn.fr/Sites/SITE%20CULTURE%20ENCYCLOPEDIE%20D_AFN/BNAFN/encyclopedie-afn.org/SUISSE_Setif.html
http://afn.collections.free.fr/pages/bouira.html
https://tenes.info/explig2.php?cible=par_villes_algerie
https://www.lestizis.fr/Algerie-1900/Villes-Villages-1900/S/Setif/index.html
www.vitaminedz.com

BONNE JOURNEE A TOUS

Jean-Claude Rosso **[jeanclaude.rosso4@gmail.com]**